DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE N° 2023-264 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière: COMMANDE **PUBLIQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : MARCHES PUBLICS

> Séance du Conseil Municipal du lundi 13 novembre 2023 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET: GROUPEMENT COMMANDE VILLE/CCAS/ COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAU-DARY LAURAGAIS **AUDOIS POUR** L'ACCORD-CADRE DE **FOURNITURE**

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA -LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE

CARBURANTS

Procurations:

Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -LEGUEVAQUES,

RENDU EXECUTOIRE

Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Bruno PERLES, Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,

Préscillia GRANIER donne procuration à Audrey GAIANI, Adrien ROUZAUD donne procuration à Philippe GREFFIER,

Evelyne GUILHEM donne procuration à Hélène GIRAL,

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 07 NOVEMBRE 2023

Absents: Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Martine LACOMBE,

AFFICHAGE EN DATE

Secrétaire: Madame Audrey GAIANI

DU: 07 NOVEMBRE 2023

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 1 6 NOV. 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années, des groupements de commande ont été mis en place entre la ville et le Centre Communal d'Action Sociale pour répondre à des besoins communs. Ces expériences ayant été concluantes, et toujours dans le but de rationaliser tant les démarches administratives liées aux procédures de passation de marché, Monsieur le Maire propose de créer un nouveau groupement de commande, permanent, ayant pour objet la fourniture de carburants.

Ce type de prestation intéressant également les services de la Communauté de Communes

Castelnaudary Lauragais Audois, Monsieur le Maire propose de créer un groupement tripartite. Ce groupement de commande sera constitué, conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention qui définit la constitution et les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et notamment qui désigne, en son article C, la ville comme coordonnateur dudit groupement avec les missions suivantes :

- Assister les membres dans la définition des besoins
- Définir et mettre en œuvre l'organisation technique et administrative des procédures
- Mission d'alerte et de conseil auprès des membres
- Assurer l'ensemble des opérations de sélection
- Signer et notifier l'accord-cadre

Conformément à la convention de groupement de commande, la commission d'appel d'offres qui émettra éventuellement un avis sur l'accord-cadre sera la commission du coordonnateur. Monsieur le Maire après avoir donné toutes les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement du groupement de commande, sollicite du Conseil Municipal l'approbation du principe de recourir à un groupement de commande pour l'accord-cadre de fourniture de carburants avec le CCAS et la Communauté des Communes Castelnaudary Lauragais Audois. Monsieur le Maire sollicite la désignation du représentant légal de la Ville au sein du groupement de commande, l'approbation du projet de convention et l'autorisation de signature de la convention de groupement de commande.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le principe de constitution d'un groupement de commande pour l'accord-cadre de fourniture de carburants.

DESIGNE comme représentant légal auprès du groupement de commande Monsieur Patrick MAUGARD.

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 novembre 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 1 6 NOV. 2023

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 15 NOV. 20

Par publication le :

1 6 NOV (9

1 6 NOV. 202

Par délegation, Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 1 6 NOV. 202

evrault ...

ID: 011-211100763-20231113-DB2023264-DE